Chers amis,

Je vous adresse mes observations personnelles sur le projet de réforme des organes de traités.

Sur l'objectif :

* Cette réforme doit clairement viser le renforcement du système des traités au service de la protection effective des droits de l'homme, et la réaffirmation de l'engagement des Etats dans leur mise en œuvre , et la levée des réserves . Cette réflexion doit également viser à accroitre le nombre d'Etats parties aux traités de protection des droits fondamentaux.
* Elle doit s'appuyer sur un plan d'action global, fondé sur une coordination renforcée dans le respect de l'autonomie et de la spécificité des organes de traités.
* L'indépendance des experts reste un principe fondamental.

Sur le fond :

* Il apparait nécessaire d'encourager une plus grande cohérence et une meilleure articulation des méthodes de travail.
* Il faut rechercher une simplification des rapports, une règle commune de périodicité et la clarification des conclusions.
* Il apparaît également nécessaire de mettre en place des réunions régionales visant à apporter la plus large information aux Etats membres , de développer une assistance juridique mieux coordonnée, très en amont pour les pays ne disposant pas des moyens suffisants pour la préparation des rapports et pour la mise en œuvre effective de leurs engagements.

En complément, il me parait nécessaire de lier cette réflexion à la politique internationale d'aide au développement, en suggérant une identification plus forte des soutiens budgétaires affectés aux droits des femmes, dans l'aide bilatérale et multilatérale, la coordination renforcée des acteurs et la transversalité des actions.

Il me parait enfin nécessaire de créer un dialogue constant et interactif avec les Etats, et de renforcer les moyens de concertation directs par une utilisation approfondie des nouvelles technologies.